

L'info de la semaine

Engrillagement de la Sologne

La chasse en parc clos dans le viseur

En ce mois de janvier 2020, la lutte contre l'engrillagement en Sologne se poursuit. Après une réunion avec les différents acteurs locaux à Orléans, le 13 janvier, les députés du Cher et du Loiret ont réaffirmé, ce jeudi 23 janvier, leur volonté de légiférer contre ces clôtures « qui balafrent la Sologne ».

« Défigurer la Sologne : non. Faire prendre des risques sanitaires : non », ont assuré, déterminés, les députés du Cher et du Loiret, Nadia Essayan, François Cormier-Bouligeon et Richard Ramos, jeudi 23 janvier, au lieu-dit Les-Thomas, sur la D924, entre Aubigny-sur-Nère et Ménétréol-sur-Sauldre.



« Nous ne sommes pas contre la propriété privée, mais la liberté de ces propriétaires ne doit pas entraver celle des petits chasseurs, des sportifs, des promeneurs, des animaux... », assurent élus et associations.

« Des clôtures qui balafrent la Sologne »

Ce jeudi-là, les parlementaires étaient en terres solognotes, aux côtés de Raymond et Marie Louis, de l'association des Amis des Chemins de Sologne pour constater l'emprise de ces « clôtures qui balafrent la Sologne », comme l'image François Cormier-Bouligeon, député de la première circonscription du Cher – et réaffirmer leur volonté d'agir et de légiférer.

« Aujourd'hui, plus de 4.000 km de clôture sont déployés sur la Sologne, déplore le député du Cher. C'est-à-dire que la forêt solognote est divisée en propriétés de milliers d'hectares, tout cela pour permettre une chasse qui ne répond en aucun cas aux règles et à l'éthique de la chasse traditionnelle. Ces propriétés sont hermétiquement encloses. »

Une observation qui a poussé Raymond et Marie Louis, il y a de cela 21 ans, à créer leur association Les Amis des Chemins de

Sologne. Depuis, ils n'ont eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics. « Lorsque nous avons créé notre association, la Sologne était à l'agonie. Aujourd'hui, elle est en train de mourir. Les animaux ne peuvent plus se déplacer, s'indigne Raymond Louis. Je suis moi-même chasseur, mais nous ne prélevons qu'un ou deux animaux. Dans ces propriétés fermées, on parle de 350 sangliers tués en une journée! »

Une proposition de loi espérée dans l'année

Un cri d'alarme qui a été entendu. Grâce à ces signalements, une mission gouvernementale (*) a été dépêchée sur le territoire, par les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture durant l'été 2019, afin d'analyser la situation de l'engrillagement en Sologne. « Le rapport est clair, il préconise des mesures ambitieuses et pointe les risques majeurs que l'engrillagement génère », explique François Cor-

mier-Bouligeon. Ce rapport a officiellement été présenté aux préfets, députés, sénateurs, à l'association des Amis des Chemins de Sologne, au réalisateur Nicolas Vanier, et au président de Région François Bonneau lors d'une réunion à Orléans, le 13 janvier dernier. « Une première étape a été franchie avec la publication de ce rapport, se félicitait alors le président de Région. Et il conforte la Région dans son vote en décembre 2019 du Sraddet (voir encadré ci-dessous). »

Prochaine étape ? Faire

émaner du groupe de travail qui s'est formé à la suite de cette réunion du 13 janvier, une proposition de loi.

« Nous sommes en train de constituer une équipe très forte avec des citoyens engagés dans le milieu associatif, des personnalités comme Nicolas Vanier, les parlementaires, la Région Centre-Val de Loire, les départements et les communautés de communes, reprend le député du Cher. Nous avons un pack solide, déterminé, qui travaillera pour faire appliquer les recomman-

dations du rapport de MM. Stevens et Reffay. »

Trois interdictions en ligne de mire

Et si ce groupe de travail est en train de voir le jour, les députés ont d'ores et déjà ciblé les points sur lesquels ils entendent légiférer. À savoir, interdire la chasse dans les propriétés hermétiquement encloses « qui sont des pièges à gibiers, et posent des problèmes du point de vue éthique, cynégétique et aussi sanitaire », soulignent les députés ; mais aussi interdire le nourrissage artificiel – fourrageage et égrenage –, et enfin interdire l'introduction du gros gibier, en particulier en provenance de zones à risques. « L'idée est d'aboutir à une proposition de loi dans le courant de l'année, et si possible dans le semestre, assure François Cormier-Bouligeon. Et ici, nous parlons

de loi d'initiatives parlementaire car nous avons un problème solognote, évidemment, mais cette problématique est en train de s'étendre. Sur ma circonscription, par exemple, je commence à voir des clôtures, à Verdigny, à La Chapelotte... Des collègues dans le Sud de la France, commencent à en avoir. On va essayer de solidariser nos confrères des autres régions pour dire que c'est un problème national. »

Et Nadia Essayan, député de la deuxième circonscription du Cher de compléter : « La Sologne est un très grand facteur d'attractivité de notre Région. Elle n'est pas suffisamment exploitée, et ce n'est pas avec ces engrillagements que nous pourrions promouvoir la richesse et la beauté de la Sologne. Nous espérons que le Président de la République et les parlementaires seront sensibles à notre cause, et que nous pourrions rapidement voter des lois qui permettent de protéger la Sologne. »

« Si nous sommes trois parlementaires aujourd'hui, c'est que ce dossier est un vrai sujet. La forêt est un bien commun. Évidemment, nous respectons la propriété privée, mais le pognon ne doit pas confisquer le bien commun, cela ne donne pas tous les droits », s'injurie le député du Loiret, Richard Ramos.

Les élus locaux semblent donc déterminés à suivre l'exemple de la Wallonie, et à légiférer pour faire reculer l'engrillagement, ce « cancer » qui gangrène la Sologne.

MÉLANIE PRADAUÉ
melanie.pradaue@centrebrance.com

(*) Menée par Dominique Stevens, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et Michel Reffay, du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Qu'est-ce que le Sraddet ?

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la Région Centre-Val de Loire a été adopté en décembre 2019. Il est le document de référence pour l'aménagement du territoire régional car il fixe les orientations relatives à l'équilibre du territoire régional, aux transports, à l'énergie, à la biodiversité ou encore aux déchets. Concernant la biodiversité, un chapitre cible particulièrement les forêts de Sologne et réglemente l'engrillagement, limitant la hauteur à 1,20 m, et respectant un espace de 30 cm minimum, au-dessus du sol (Règle n° 39, p. 220-223).